



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

établissements

Question écrite n° 94932

Texte de la question

La commission des affaires culturelles, familiales et sociales vient de rendre public un rapport sur l'enseignement des disciplines scientifiques dans le primaire et le secondaire. La mission s'est tout d'abord efforcée de faire le point, dans le monde et en France, sur l'inquiétant problème de la désaffection des jeunes pour les études scientifiques. Elle s'est ensuite interrogée sur les contenus, les méthodes mais aussi le rôle et la place dans le système scolaire des disciplines scientifiques. Dans son rapport, la mission propose, au cours du lycée, de développer l'enseignement des mathématiques comme science vivante en interaction avec les autres sciences et se construisant sur des problématiques très variées. M. François Grosdidier demande à M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche de lui indiquer les perspectives de son action ministérielle s'inspirant de cette proposition parlementaire.

Texte de la réponse

Les principaux éléments de mathématiques et la culture scientifique et technologique constituent l'un des sept piliers inscrits dans le socle commun des connaissances et des compétences qu'il est indispensable de maîtriser pour accomplir avec succès sa scolarité, poursuivre sa formation, construire son avenir personnel et professionnel et réussir sa vie en société. Chacun de ces piliers est conçu comme une combinaison de connaissances, de capacités à mettre en oeuvre dans des situations concrètes, mais aussi d'attitudes qui leur correspondent, comme l'ouverture aux autres, la recherche de la vérité, le respect des règles. Les adaptations nécessaires des programmes vont être proposées par des groupes d'experts. À l'école, les programmes actuels de mathématiques de l'enseignement primaire, en application depuis la rentrée de l'année scolaire 2002-2003, sont centrés sur la résolution de problèmes et l'accès à une culture mathématique. Les exigences affirmées dans ce domaine marquent la volonté, inscrite au cycle 3 (CE2, CM1 et CM2), de renforcer la culture mathématique dans le cadre de l'éducation scientifique aux côtés des sciences expérimentales et de la technologie. Au collège, parmi les objectifs généraux de l'enseignement des mathématiques indiqués dans l'introduction générale des programmes, figure celui de développer la capacité à utiliser les mathématiques dans différents domaines (vie courante, autres disciplines), notamment à l'occasion de l'étude de thèmes de convergence (« l'énergie », « l'environnement et le développement durable », « la météorologie et la climatologie », « la santé », « la sécurité », « le mode de pensée statistique dans le regard sur le monde »). Au lycée, le travail en interdisciplinarité est avant tout celui conduit dans le cadre des travaux personnels encadrés dont le principal objectif est de motiver les élèves (par un travail dont ils définissent eux-mêmes le sujet à l'intérieur des thèmes nationaux proposés comme « modèles, modélisation », « environnement et progrès » ou encore « savants et sciences, hier et aujourd'hui ») et de solliciter ainsi leur curiosité intellectuelle. Il s'agit aussi de leur faire acquérir des méthodes de travail et de développer des capacités et des compétences, utiles pour la poursuite d'études, la vie sociale et professionnelle : autonomie, travail en groupe, recherche documentaire, argumentation, maîtrise de l'outil informatique et d'internet, expression orale, présentation synthétique, respect d'un échéancier... L'incitation à un travail s'appuyant sur une problématique interdisciplinaire se retrouve dans les programmes de mathématiques de la série S, avec les statistiques ou la radioactivité, et également dans

ceux de la série ES, qui préconisent l'étude de problèmes en lien avec l'économie.

Données clés

Auteur : [M. François Grosdidier](#)

Circonscription : Moselle (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 94932

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 mai 2006, page 5311

Réponse publiée le : 26 décembre 2006, page 13660